

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2015

MAIRIE DE SAMOREAU 77210 AVON L'an deux mil quinze, le JEUDI 24 SEPTEMBRE 2015 à 20 H 00, s'est réuni le Conseil Municipal

légalement convoqué, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Maire

<u>Présents</u>: M. GOUHOURY, M. YVES, Mme DUHNEN, M. JOURDAIN, Adjoints,

M. POTTIER (arrivé à 20h10), M. VANEK, Mme BIM, M. GUYOU, Mme AICHI, Mme l'HOSTIS, Mme DELION, M. LETEXIER, Mme CUGNY, Mme LEGRAND, Mme FARTO, Mme DUDONS,

Mme MUSY, Mr MARGUET, Conseillers Municipaux.

Absent Excusé: M. FUTTERMAN donne procuration à M. GOUHOURY

Secrétaire de Séance : Mme Sandra FARTO

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 04 JUIN 2015

Aucune observation n'étant soulevée, le compte rendu de la séance est adopté à l'unanimité

1 – VENTE FONCIERE

Monsieur SERVAS souhaite acquérir la parcelle AC 145 d'une superficie de 386 m² sise rue des Coudreaux. Le Maire (avec avis de la Commission d'Urbanisme) propose au Conseil Municipal de fixer le prix de vente à 30 000.00 €.

Le Maire signale que cette vente ne sera réalisée que sous réserve du dépôt d'un dossier d'extension pour la maison.

Adopté à l'unanimité

2 – GROUPEMENT D'ACHATS

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que le groupement de commandes a pris fin lors des dernières élections municipales. Ce groupement permettait un effet volume lors de commande de marché public (Fleurs, vérification extincteurs, etc...).

De ce fait, le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à adhérer au groupement d'Achat « Seine et Châteaux » qui a été créé le 23 juin dernier par deux collectivités fondatrices : Les Communautés de Communes d'« Entre Seine et Forêt » et de « Vallées et Châteaux ».

Adopté à l'unanimité

3 – PARTICIPATION ENFOUISSEMENT

Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'enfouissement ont été effectués rue de la Pointe, Allée des Roses, partie basse de la Voie de la Liberté et le Chemin de la Gare (situé entre la Rue de la Pointe et la partie Basse de la Voie de la Liberté). Afin d'effectuer une continuité sur le chemin de la Gare, un accord a été établit avec la Commune de Vulaines Sur Seine. De ce fait, une participation d'un montant de 5 483.14 € sera demandée pour les travaux effectués.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter cette participation.

Adopté à l'unanimité

4 - CLASSE MOBILE - DEMANDE DE SUBVENTION

La Directrice de l'Ecole Primaire souhaite mettre en place une Classe mobile. Des ordinateurs portables seront mis à la disposition des élèves.

Le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire pour ce projet.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à présenter le dossier de demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire.

Adopté à l'unanimité

5 - CLASSE DE DECOUVERTE - ANNEE 2016

Le Maire informe le Conseil Municipal que Mesdames BARTHELEMY et BOURHIS, Institutrices, souhaitent organiser une classe de découverte du Lundi 23 mai au vendredi 27 mai 2016 à Saint-Léger-Sous-Beuvray (Morvan), avec le même organisateur que les années passées à savoir « Côté Découvertes ».

Après débat, la Commission des Finances propose au Conseil Municipal de voter la répartition ci-dessous et de l'autoriser à signer la convention avec l'organisme « Côté Découvertes » à Fontainebleau :

| SEJOUR | 420 € | Participation de la Mairie | Participation des familles |
|--------|-------|----------------------------|----------------------------|
| | | 50% | 50% |
| | TOTAL | 210 € | 210 € |

Le coût total du séjour sera d'environ 64 élèves x 420.00 € = 26 880.00 € soit une participation de la Commune de 13 440.00 €.

Adopté à l'unanimité

6 - BAIL - MAISON DAVID

Le Maire informe le Conseil Municipal que les locataires de la Maison David sise 38 rue de Montmélian libèrent les lieux le 17 octobre prochain.

La Commission des Finances propose au Conseil Municipal de louer cette habitation sur la base d'un loyer mensuel de 1 300.00 € hors charges.

Adopté à l'unanimité

7 – FERMETURE SOUS PREFECTURE DE FONTAINEBLEAU

Le Ministère de l'intérieur a souhaité une modernisation du réseau des sous-préfectures impliquant une reconfiguration de la carte au 1er janvier 2016.

De ce fait, la fermeture de la Sous-Préfecture de Fontainebleau serait effective.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de s'opposer à cette fermeture.

Adopté à l'unanimité

8 – TARIFS ALSH

a) Dans le cadre de la section Foot, l'Accueil de Loisirs de Samoreau souhaite organiser du lundi 19 octobre 2015 au vendredi 23 octobre 2015 un stage sur le centre (4 jours foot + 1 veillée + 1 jour relâche foot) pour 12 enfants. Le coût du stage s'élèverait à 70.00 €.

Par conséquent, le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le coût du stage à 70.00 €.

- b) Nouveaux tarifs Club Jeunes
 - Carte d'Adhérent à un atelier Club + Soirée Jeunes illimitées : 75 €
 - Soirée jeunes à l'unité (mercredis ou vendredi soirs) : 3 €

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter ces tarifs.

Adopté à l'unanimité

9 – PARTICIPATION COMMUNALE – BAL DES POMPIERS DU 13 JUILLET 2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Vulaines-sur-Seine a organisé en collaboration avec les mairies de Vulaines-sur-Seine, Samoreau et Héricy un Bal le 13 juillet 2015.

Afin de participer aux frais engendrés pour les différentes prestations, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers sollicite une subvention exceptionnelle de 700.00 €.

Adopté à l'unanimité

10 – AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que la Commune est dans l'obligation conformément à l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées de mettre en place un Agenda d'Accessibilité Programmée.

Celui-ci permet à tout propriétaire d'ERP de poursuivre et réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1^{er} janvier 2015 (loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, applicable depuis le 1^{er} janvier 2007 aux bâtiments construits ou rénovés accueillant des établissements recevant du public ou des locaux d'habitation).

Le dossier d'Ad'AP doit obligatoirement être déposé avant le 27 septembre 2015.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer ce dossier auprès de la Préfecture.

Adopté à l'unanimité

5 - INFORMATION

1°) DECISIONS DU MAIRE

| 1) DECISIONS DU MAIRE | | | |
|--------------------------------|--|--|--|
| Numéro | Libellé | | |
| N° 2015D-04 du 26 mai 2015 | Portant réalisation de la mission de coordonnateur SPS pour rénovation de | | |
| (voir annexe ci-jointe) | la clôture de l'école maternelle et extension parking | | |
| N° 2015D-05 du 29 mai 2015 | Portant réalisation du marché pour rénovation de la clôture de l'école | | |
| (voir annexe ci-jointe) | maternelle et extension parking Ets STRADANOVA | | |
| N° 2015D-06 du 19 juin 2015 | Portant réalisation marché pour la fourniture de gaz à la société EDF | | |
| (voir annexe ci-jointe) | Collectivités | | |
| N° 2015D-07 du 30 juin 2015 | Portant constitution d'une régie d'avance occasionnelle – accueil de loisirs | | |
| (voir annexe ci-jointe) | du 02 au 15 juillet 2015 | | |
| N° 2015D-08 du 01 juillet 2015 | Portant constitution d'une régie de recettes « concession cimetière » | | |
| (voir annexe ci-jointe) | | | |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

Le Maire La Secrétaire de Séance

Pascal GOUHOURY Sandra FARTO

Affiché et Publié conformément au Code Général des Collectivités Territoriales Fait à Samoreau, le LUNDI 28 SEPTEMBRE 2015

> Le Maire, Pascal GOUHOURY